



Non assistance a personne en peril

Par **polomeni_old**, le **18/11/2007** à **12:44**

bonjour rnje suis aide opératoire dans une clinique privée mais salariée d'un chirurgien, un soir d'octobre pendant une intervention, je me suis piquée avec une aiguille de suture alors que le patient était HIV positif. je me suis rendue immédiatement au service des urgences de cette clinique pour suivre la procédure en cas d'accident d'exposition au sang, c'est à dire bilan sanguin, prempage du doigt dans le dakin puis normalement je dois prendre une trithérapie ceci dans les quatre heures, la clinique doit obligatoirement avoir ce traitement a disposition du médecin des urgences afin qu'il puisse vous le donner immédiatement. Malheureusement les urgences n'avait qu'une seule partie de ce traitement et en plus c'est un traitement qui n'est plus le traitement que l'on prescrit en cas d'accident. le médecin a donc téléphoné à l'administrateur de garde de cette clinique qui n'était autre ce soir là que la directrice adjointe, qui a répondu froidement qu'elle ne se déplacera pas pour moi car je ne faisais pas partie de son personnel ! je me suis donc rendue à l'hôpital qui eut mon prise en charge , j'ai eu un traitement pour 48 heures puis le lendemain , j'y suis retournée pour suivre une trithérapie d'un mois après que le médecin a évalué les risques. Cette directrice est infirmière , comment peut on traiter les gens de cette façon dans un établissement de santé, mettre la vie en péril de quelqu'un pour une faute de la clinique et une mise en danger d'autrui pour un refus de se déplacer alors qu'il me fallait à tout prix ce traitement et le plus vite possible. rnque puis-je faire? que risque t'elle ? cette personne ne devrait plus exercer, et comment éviter cette horreur à d'autres personnes . rnPsychologiquement j'ai beaucoup de mal à retourner travailler , je le fais car je le dois mais quand je croise cette personne je tremble de tous mes membres , d'autant plus qu'elle me dit bonjour en souriant comme si elle s'en fichait totalement .je ne peux accepter ce comportement , que puis faire contre personnerrnmerci rntrès cordialement Annick